

Services publics : le gouvernement adopte des mesures d'allègement pour soutenir les Albertains et les Albertaines

Le 5 mai 2020

Le gouvernement va adopter une loi qui permettra aux Albertains et aux Albertaines ainsi qu'aux entreprises de différer les paiements de leurs services publics d'électricité et de gaz naturel.

Le projet de loi 14, la loi sur le programme de report des paiements des services publics, sera déposé le 6 mai, lorsque l'Assemblée législative reprendra ses travaux.

Le 18 mars, le gouvernement a annoncé des mesures de soutien visant à apporter une aide financière immédiate aux Albertains et aux Albertaines. Le report de paiement des factures de services publics faisait partie de ces mesures. Les clients résidentiels, du secteur agricole et de petites entreprises peuvent reporter le paiement de leurs factures d'électricité et de gaz naturel jusqu'au 18 juin.

« Les Albertains et les Albertaines subissent actuellement deux coups durs économiques. Les habitants et les entreprises de la province sont confrontés à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la chute des prix du pétrole résultant de la récente guerre des prix de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Je n'irai pas par quatre chemins : la province traverse une période difficile. Le gouvernement offre une aide en permettant aux particuliers et aux petites entreprises de différer le paiement de certains services publics. Les Albertains sont résilients, mais nous devons soutenir ceux qui en ont le plus besoin pendant cette période difficile. »

Jason Nixon, leader parlementaire du gouvernement

« Le projet de loi 14, la loi sur le programme de report de paiement des services publics est une mesure législative cruciale. Ce projet de loi permettra aux services publics de fournir aux

Renseignements connexes

[COVID-19 info for Albertans](#) (disponible en anglais)

Demandes des médias

Jess Sinclair

587-873-5564

Attachée de presse du leader parlementaire du gouvernement

Ce communiqué est distribué par le gouvernement de l'Alberta au nom du [leader parlementaire du gouvernement](#).

consommateurs d'électricité de la province une aide financière indispensable, tout en garantissant qu'ils pourront continuer de fournir des services d'électricité sûrs, fiables et abordables en ces temps sans précédent. »

Dale Nally, ministre associé de l'électricité et du gaz naturel

Les projets de loi déjà inscrits au feuilleton seront également débattus à la reprise des travaux de l'Assemblée législative.

En bref

- Ce programme est destiné aux Albertains qui connaissent des difficultés financières directement liées à la COVID-19, par exemple ceux qui ont perdu leur emploi ou qui ont dû quitter leur travail pour soigner un membre de leur famille malade.
- Les clients doivent contacter directement leur fournisseur de services publics pour s'inscrire au programme de report.
- Les clients devront payer leurs factures d'électricité et de gaz naturel reportées après la fin du programme, qui se termine le 18 juin.